



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 4 février 2026
(Webconférence)

Délibération n° 2026-09 Bilan CVEC 2025

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 février 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver le bilan de l'année 2025 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de l'université des Antilles.

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	26
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	26

Le bilan de l'année 2025 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de l'université des Antilles, conformément à l'annexe, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 05 février 2026

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr



Bilan 2025

Table des matières

Introduction	3
1. Une structuration et un pilotage consolidé en faveur de la vie étudiante	4
2. Aspects budgétaires et financiers.....	5
2.1 Évolution des recettes et équilibre financier du dispositif.....	5
2.2 Un équilibre budgétaire ajusté et sécurisé tout au long de l'exercice.....	6
2.3 Une répartition stable des crédits.....	7
2.4 Maintien de la trajectoire et augmentation du taux de consommation des crédits	9
3. Bilan des activités 2025	10
3.1 Aides sociales (FSDIE)	10
3.2 La CASE.....	10
3.3 FSDIE Associatif.....	11
3.4 Bilan et dynamique de réalisation des projets soutenus en 2025.....	11
4 Conclusion	16
5 Annexe	16



Introduction

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) a été instaurée par la loi du 8 mars 2018 pour l'Orientation et la Réussite des Etudiants (LOI ORE) et est régie par les articles L.841-5 et suivant du code de l'éducation.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation) en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

En mobilisant ces crédits, les services impliqués dans la vie étudiante peuvent mettre en place et développer des actions supplémentaires dans les domaines suivants :

- Prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants ;
- Accompagnement social des étudiants ;
- Pratique sportive des étudiants ;
- Art et culture ;
- Accueil des étudiants.

Par ailleurs, la CVEC assure le financement de deux dispositifs qui existaient avant elle : le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et les droits de médecine préventive.

Chaque année les **étudiants** s'acquittent de la CVEC en amont de leur inscription en **formation initiale** dans un **établissement d'enseignement supérieur**. Les situations réglementaires suivantes donnent droit à exonération :

- Etudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur (versée par l'ensemble des ministères, par un conseil régional aux étudiants inscrits dans les formations paramédicales ou médico-sociales, par un établissement public d'enseignement supérieur ou une bourse d'établissement payée sur fonds publics - ne sont pas incluses les bourses versées par un gouvernement étranger),
- Etudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile sont exonérés du paiement de la CVEC.

Indexé à l'inflation (conformément à l'article L841-5 du code de l'éducation), le montant de la CVEC s'élevait à 103 euros pour l'année universitaire 2024-2025.



1. Une structuration et un pilotage consolidé en faveur de la vie étudiante

L'année 2025 s'inscrit dans la poursuite et la consolidation de la démarche de structuration du dispositif CVEC engagée au cours des exercices précédents.

Cette dynamique repose sur un cadre stabilisé, des outils partagés et une lisibilité renforcée du calendrier visant à garantir la bonne instruction, l'équité et l'éligibilité des financements accordés.

La charte CVEC de l'Université des Antilles, votée en décembre 2022, constitue le socle de référence du dispositif. Elle encadre les principes, les critères d'éligibilité et les modalités de financement des actions CVEC, et permet d'harmoniser les pratiques à l'échelle de l'établissement.

S'inscrivant dans la logique d'accompagnement et de professionnalisation des porteurs de projets, la mise à jour du guide CVEC « À vos projets », complété par des fiches projets est bi-annuelle et transmise à la communauté universitaire.

Il s'agit de sécuriser le dépôt des dossiers, améliorer la qualité des projets soumis et faciliter leur instruction par les instances compétentes.

Au titre de cet exercice, le pilotage budgétaire s'est appuyé sur deux lignes budgétaires distinctes :

- La ligne 2023-047 permettant le suivi des crédits issus des prélèvements sur fonds de roulement
- La ligne 2024-070, permettant le suivi des crédits reversés par le CROUS au titre de l'exercice en cours.

Cette organisation budgétaire a nécessité des ajustements dans le pilotage, notamment en raison des difficultés rencontrées par certains services pour identifier les crédits disponibles et assurer un suivi fluide sur deux lignes distinctes.

L'instruction des projets s'est appuyée sur un calendrier partagé, avec deux phases d'appel à projets en mars et en septembre.

Ce dispositif est complété par une souplesse de fonctionnement permettant l'instruction de projets déposés hors phase d'appel à projets. Ces demandes sont ainsi examinées en commission administrative, puis soumises à régularisation en commission politique, conciliant ainsi réactivité opérationnelle et respect du cadre décisionnel.

En 2025, deux commissions administratives et deux commissions politiques ont été réunies. Ainsi, 111 projets ont été instruits traduisant un niveau soutenu de mobilisation des porteurs et une dynamique toujours active autour du dispositif CVEC.

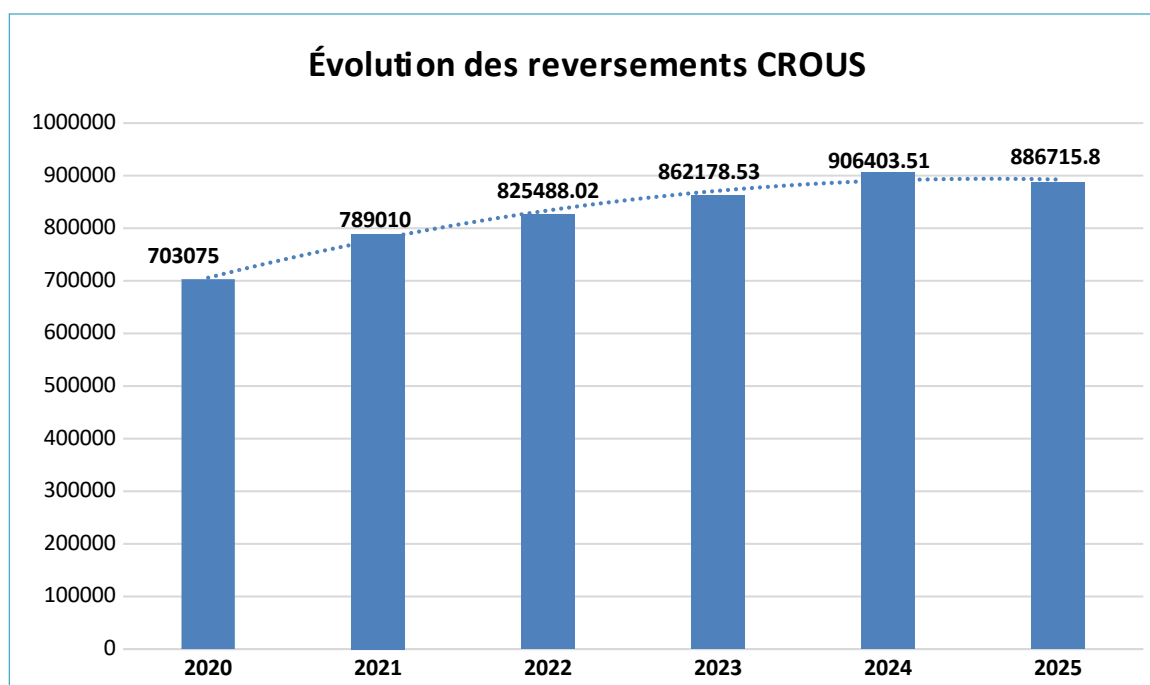
2. Aspects budgétaires et financiers

2.1 Évolution des recettes et équilibre financier du dispositif

Calculé conformément à la réglementation, le montant final par étudiant inscrit dans un établissement de la catégorie des établissements affectataires s'élevait pour 2024 à 72,47963 euros.

Ainsi, les recettes CVEC notifiées à l'établissement s'établissent à 886 715,80 € sur l'exercice 2025, en diminution par rapport à l'exercice précédent, correspond à 12 234 étudiants assujettis.

Pour information, la notification finale de l'établissement pour l'exercice 2024 s'établissait à hauteur de 906 403,51 €, soit une baisse de 2,71 % en 2025.



Dans ce contexte, l'assiette des crédits mobilisables sur l'exercice a pu être augmentée en ayant recours au prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 677 581,67 €, permettant d'assurer le financement de l'ensemble des projets approuvés au titre de l'année 2025.

A l'entame de l'exercice 2025, les reliquats des crédits CVEC non utilisés lors des exercices précédents s'élevaient à 1 454 857.30 euros. Ainsi, ce prélèvement s'inscrit également dans une logique de consommation maîtrisée des crédits disponibles, visant à résorber progressivement les reliquats des exercices antérieurs.

Cette trajectoire répond pleinement aux préconisations de la Cour des comptes afin de garantir une mobilisation effective des crédits CVEC ainsi que l'apurement des reliquats au plus tard en 2026.

	Recettes			Dépenses
	recettes CROUS	reliquats	TOTAL	
2019	473 854,13 €		473 854,13 €	310 800,00 €
2020	703 075,00 €	163 054,13 €	866 129,13 €	350 053,16 €
2021	789 010,00 €	516 075,97 €	1 305 085,97 €	506 423,94 €
2022	825 844,02 €	798 662,03 €	1 624 506,05 €	314 412,13 €
2023	862 178,53 €	1 310 093,92 €	2 172 272,45 €	679 095,82 €
2024	906 403,51 €	1 493 176,63 €	2 399 580,14 €	944 722,84 €
2025	886 715,80 €	1 454 857,30 €	2 341 573,10 €	1 330 446,38 €
2026	880 230,00 €	1 011 126,72 €	1 891 356,72 €	

Tableau : Suivi des recettes-Etats des reliquats depuis 2019

2.2 Un équilibre budgétaire ajusté et sécurisé tout au long de l'exercice

Le budget CVEC a fait l'objet d'ajustements successifs lors des trois temps budgétaires de l'année, traduisant un pilotage réactif.

Lors du budget initial (BI), une enveloppe de 1 175 560,64€ a été inscrite au regard des projets validés par la commission politique de fin d'année 2024. Les crédits ont été budgétisés y compris couvrant les projets ayant reçu un avis favorable sous réserve, afin de permettre leur mise en œuvre rapide dès la levée des réserves.

Les crédits budgétisés sont composés d'une estimation de recettes CVEC de 750 000 € et d'un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 425 560,64€.

Dans le cadre du budget rectificatif n°1 (BR1), le budget a été réajusté pour intégrer en dépenses les besoins exprimés et validés par la commission politique, ainsi que les recettes CROUS recalculées sur la base des effectifs étudiants effectivement remontés. Ainsi, un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 464 608,48€ a été effectué.

En fin d'exercice, le suivi rigoureux de l'exécution des projets en cours a été mené en lien étroit avec les porteurs, afin d'identifier les crédits non consommés, de procéder à leur déprogrammation et de permettre le cas échéant leur réallocation avant clôture budgétaire, dans une logique de sécurisation du taux de consommation.

Ainsi, à la suite de la notification définitive du CROUS fixant la contribution à 72,47963€ par étudiant et actant une diminution de la dotation, une déprogrammation de crédits à hauteur de 327 381,76 € a été opérée, portant le budget CVEC ajusté sur l'exercice à 1 546 595,36 €

Budget Initial	Budget Initial (Décembre 2024)	Budget rectificatif 1 (Avril 2025)	Budget rectificatif technique (Décembre 2025)
Notification CROUS	750 000€	233 808,00€	- 97 092,20€
Prélèvement sur fond de roulement	425 560,64€	464 608,48€	- 230 289.56€
TOTAL	1 175 560,64€	698 416,48€	
	1 546 595.36€		

2.3 Une répartition stable des crédits

La répartition des crédits CVEC 2025 est la suivante :

- **Dotations : 110 000€**

Les dotations annuelles sont attribuées aux services en charge de la vie étudiante, afin de leur permettre de déployer, dans le respect de leur périmètre de compétences, des actions structurantes sans recourir systématiquement à une instruction en commission. À ce titre, les financements CVEC ont été attribués au SUMPPS, au Bureau de la vie étudiante (BVE) et au SUAPS, acteurs essentiels de l'accompagnement, de la santé, du bien-être et de l'engagement des étudiants, garantissant ainsi la continuité et la réactivité des actions menées.

- **FSDIE : 246 620,10€**

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiante (FSDIE), outil de solidarité et d'animation de la vie étudiante soutient d'une part les projets des associations étudiantes et d'autre par les étudiants en grande difficulté ou en situation de précarité.

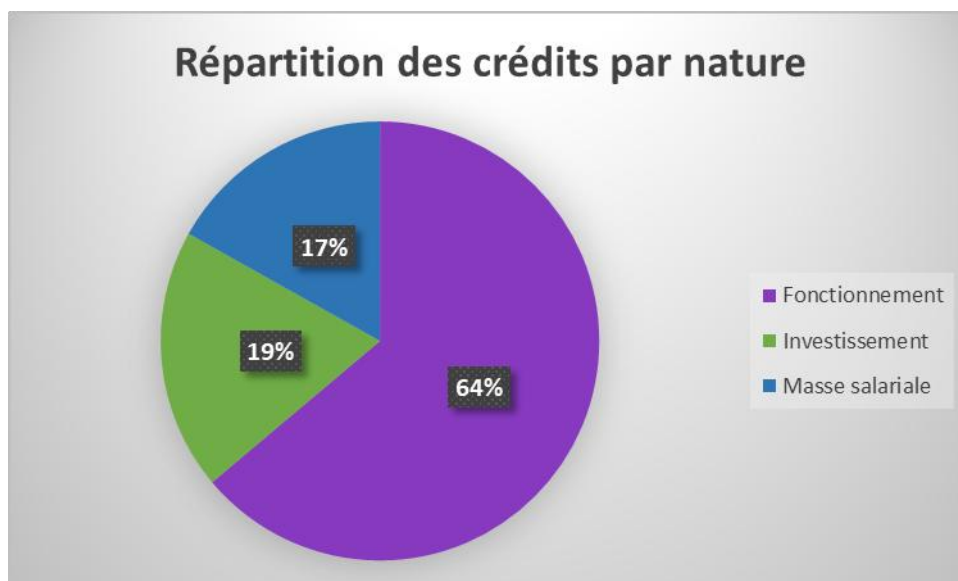
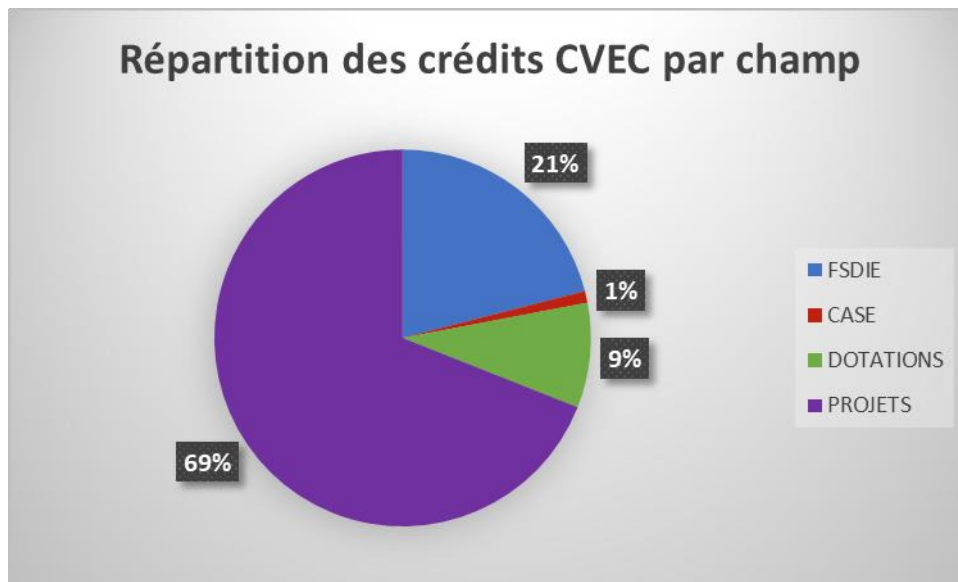
L'accompagnement social a été maintenu, notamment par le biais du report des crédits du FSDIE social 2024 d'un montant de 9 042€ sur le pôle Martinique afin d'augmenter les possibilités d'aide.

- **CASE : 15 000€**

L'université réaffirme le maintien de cette aide essentielle qui est un dispositif d'aide sociale d'urgence, financé par la CVEC, destiné à accompagner les étudiants rencontrant des difficultés financières ponctuelles.

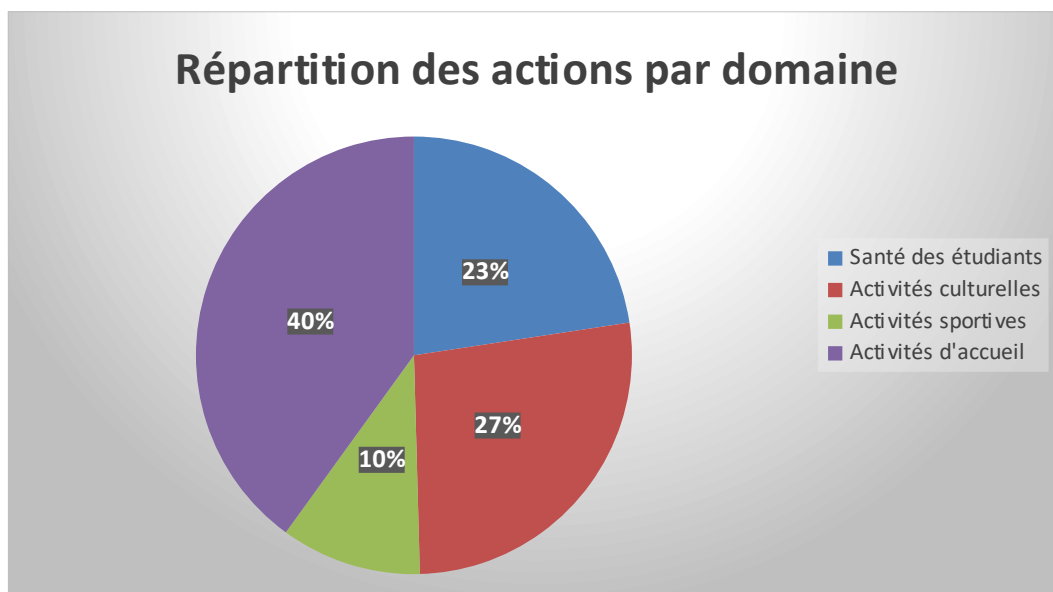
- **Projets : 934 681,67€**

Actions et projets portés par des acteurs de la communauté universitaire afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants, notamment en matière de santé, d'accompagnement social, de culture, de sport, de prévention et de vie de campus.



La répartition des crédits CVEC 2025 confirme une prédominance des crédits de fonctionnement, dans la continuité des exercices précédents, représentant 64 %. Les dépenses en masse salariale demeurent stables par rapport aux années antérieures et s'établissent à 17 %.

Les crédits dédiés à l'investissement enregistrent une légère progression pour atteindre 19 %.



Les projets d'accueil constituent la part majoritaire des actions mises en œuvre cette année, avec 40 % des projets financés. Les projets culturels restent un axe structurant du dispositif et conservent une place significative.

2.4 Maintien de la trajectoire et augmentation du taux de consommation des crédits

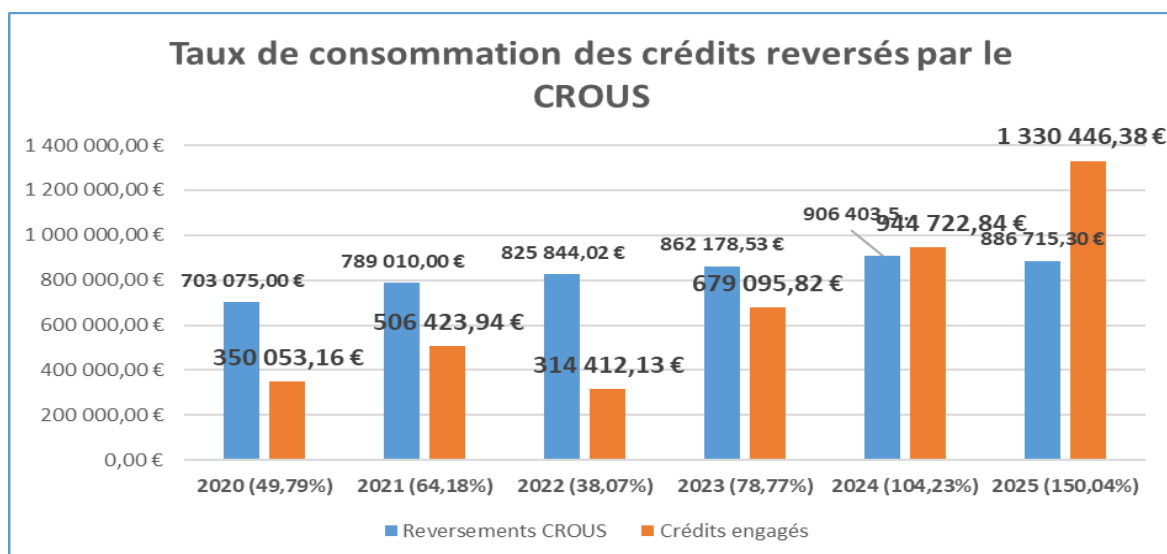
Le taux de consommation des crédits CVEC poursuit sa progression, soutenu par un suivi rigoureux de la programmation des projets et, le cas échéant, de leur déprogrammation.

Pour l'année 2025, l'ensemble des crédits annuels a été entièrement mobilisé, et une partie des reliquats a également été consommée.

Cette année, on note en particulier une progression du taux de consommation de la masse salariale à hauteur de 83% et du FSDIE à hauteur de 98%. Par ailleurs, le taux de réalisation des actions programmées suite à la validation des différents projets, ainsi que dans le cadre des dotations s'élève à 60 %.

L'ensemble de ces éléments contribue à un taux global de consommation de 85 %, soit 1 330 446,38 euros de crédits engagés sur l'exercice.

Ainsi, le taux de consommation du droit final à percevoir reversé par le CROUS s'établit à 150% (104% en 2024). Par conséquent, les reliquats des années précédentes s'élèvent en fin d'exercice 2025 à 1 011 126,72 euros, illustrant l'efficacité et la réactivité des services dans la mobilisation des financements disponibles.



3. Bilan des activités 2025

3.1 Aides sociales (FSDIE)

Le dispositif FSDIE social, voté en CFVU, vise à apporter un soutien financier ponctuel aux étudiants rencontrant des difficultés sociales. Il constitue un levier essentiel de solidarité et d'égalité d'accès aux études au sein de l'établissement.

Martinique

Sur le pôle Martinique, deux commissions CFVU se sont tenues au cours de l'année, l'une en mars et l'autre en octobre. Au total, **38 dossiers** ont été présentés en commission. L'enveloppe budgétaire ouverte s'élevait à **30 068,71 €**, et **25 488 €** ont pu être engagés, soit un **taux de consommation de 85 %**.

Guadeloupe

Sur le pôle Guadeloupe, quatre commissions se sont réunies sur l'année. Les montants budgétés s'élèvent à **40 814 €**, intégralement consommés, traduisant une utilisation complète de l'enveloppe disponible au bénéfice des **87 dossiers favorables**.

3.2 La CASE

Pour l'exercice 2025, le dispositif d'aide sociale d'urgence (CASE) disposait d'un budget initial de 25 000 €, voté et ouvert, puis **ajusté à 15 000 €** dans le cadre du budget rectificatif. Sur cette enveloppe, **4 050 € ont été consommés**, représentant un **taux de consommation de 27 %**.

Ce niveau de consommation met en évidence la nécessité pour les prochains exercices, de renforcer la communication et la lisibilité du dispositif, afin d'en améliorer l'appropriation par les étudiants, et de mobiliser plus efficacement cette aide en réponse à leurs besoins.

3.3 FSDIE Associatif

Martinique

Sur le pôle Martinique, deux commissions se sont tenues au cours de l'année, au cours desquelles **15 dossiers** ont été présentés. Le budget initialement ouvert s'élevait à 74 256 €, puis a été ajusté à **70 040,29 €** dans le cadre du budget rectificatif technique. L'enveloppe a été entièrement consommée.

Guadeloupe

Sur le pôle Guadeloupe, quatre commissions ont été organisées sur l'exercice. Le budget initial s'établissait à 93 744 €, puis a été **porté à 106 324,72 €** grâce à l'ouverture des reliquats de l'exercice précédent. Cette enveloppe a été intégralement consommée, permettant le financement de **33 dossiers validés**.

3.4 Bilan et dynamique de réalisation des projets soutenus en 2025

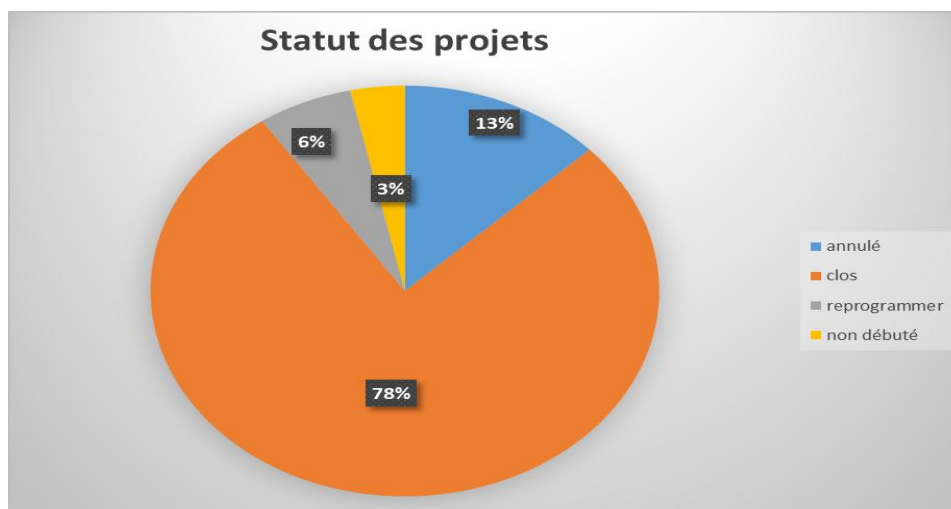
En 2025, **116 actions**, incluant les dotations de service, ont été programmées, dont **90 ont été clôturées et menées à leur terme**, représentant **78 %** des actions financées.

Par ailleurs, **15 actions ont été annulées**, principalement en raison d'annulation des projets ou de difficultés de mise en œuvre (contraintes organisationnelles, calendrier inadapté, complexité réglementaire). Ces constats appellent à renforcer, pour les prochains exercices, l'accompagnement en amont des porteurs de projets, notamment sur les aspects méthodologiques et réglementaires, afin de sécuriser leur réalisation.

En complément, **7 projets ont été reprogrammés sur l'exercice 2026**. Cette reprogrammation résulte de contraintes rencontrées en 2025, liées notamment au respect de la réglementation, aux délais de mise en œuvre ou à des ajustements nécessaires dans le portage des projets.

Une attention particulière a été portée à la **santé mentale, grande cause nationale 2025**, avec la mise en place du **dispositif Nightline**. Ce dispositif propose une écoute, un accompagnement et une orientation en santé mentale, par et pour les étudiants. Son déploiement a rencontré un succès notable, confirmant la pertinence de cette réponse face aux besoins de santé mentale.

Dans le cadre de cette action, les **étudiants en CPGE** (Classe Préparatoires aux Grandes Ecoles), en double inscription à l'université ont pu bénéficier, pour la première fois, des actions financées par la **CVEC**.



Ci-dessous quelques projets réalisés par domaine d'activité :

D202 : Santé des étudiants

Le SUMPPS a pour objectif de préserver et promouvoir la santé physique et mentale des étudiants, à travers des actions de prévention, de dépistage et d'accompagnement

Parmi les projets de santé financés par la CVEC, on peut citer le Village 3S, les ateliers de sophrologie sur le pôle Martinique ou encore les séances de massage.





D204 : Activités sportives

Le SUAPS joue un rôle central dans la promotion de la pratique sportive et du bien-être des étudiants sur les deux pôles, en favorisant l'implication active de chacun. Les installations et activités sont accessibles aux étudiants en situation de handicap, et les crédits CVEC ont permis de financer divers achats de matériel renouvelé, comme des tapis de sol ou des équipements de musculation, ainsi que la continuité d'activités variées telles que le basket, la randonnée ou d'autres pratiques collectives et individuelles.





D205 : Activité d'accueil

Les activités/actions d'accueil jouent un rôle essentiel l'intégration et le bien-être des étudiants sur les deux pôles de l'Université des Antilles. Ainsi, la JANE, organisée sur les deux pôles constitue un temps fort de la rentrée, facilitant l'orientation, l'accès à l'information et la découverte des services universitaires.

D'autres actions favorisent ces activités notamment : « l'amélioration et l'aménagement des espaces extérieurs » de l'INSPE de Guadeloupe, « l'installation de bornes tactiles » à la DOSIP, la mise en place « d'escape games » à l'IUT de Martinique ou même la création d'un « nouvel espace de vie » à l'IUT/STE de la Martinique, contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et la qualité de vie étudiante.





4 Conclusion

Au cours de l'exercice CVEC 2025 la dynamique mise en place les années précédentes se poursuit traduisant une programmation davantage maîtrisée et une mobilisation renforcée des dispositifs au service de la vie étudiante.

Les perspectives 2026 s'inscrivent dans la continuité de cette dynamique, avec un accent particulier porté sur les actions dans le domaine de la santé, et notamment la santé mentale, devenue un enjeu prioritaire.

Ces actions seront soutenues par un renforcement des actions de communication, afin d'améliorer la lisibilité des dispositifs et d'en favoriser une mobilisation élargie.

5 Annexe

- **Tableau récapitulatif des projets engagés en 2025**